

Formation pour les personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Praticiens

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : **72.11Z**

Code(s) NSF : **331**, **212**

Code(s) ROME : **A1501**, **H1210**

Formacode : **42022**

Date de création de la certification : **01/01/1992**

Mots clés : **bien être animal**, **recherche**, **Ethique**, **Expérimentation animale**

Identification

Identifiant : **2416**

Version du : **03/02/2017**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques
- Article R214-114 du code rural et de la pêche maritime

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Obtenir les compétences requises pour appliquer des procédures expérimentales sur les animaux

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le candidat doit connaître et mettre en œuvre les principes d'application de procédures expérimentales utilisant des animaux adaptées aux activités scientifiques pour lesquelles il assure ses missions ainsi qu'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. Il doit être en mesure d'assurer le bien-être des animaux et d'éviter les mauvais traitements ainsi que l'utilisation inutile d'animaux.

Modalités générales

Le candidat doit suivre la formation théorique et pratique obligatoire qui comporte une durée totale de de 44 à 46 h selon modules par espèces et qui a pour objet de lui apporter les fondements techniques et

Public visé par la certification

- Techniciens de laboratoire, personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux utilisés à des fins scientifiques

réglementaires nécessaires à l'exercice de ses missions.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Bac scientifique ou technologique

Compétences évaluées

Réglementation française applicable à l'expérimentation animale
Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle et mise en oeuvre des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique; Ethique appliquée
Méthodes alternatives dans l'application du projet
Base de la biologie comparative des espèces : critère de choix du modèle expérimental
Recours aux points limites adaptés : mise en oeuvre et critères de choix des points limites
Méthodes d'euthanasie : principes généraux et selon les espèces
Les procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques et pratiques par groupes d'espèces
Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques
Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces
Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré
Gestion, suivi de la santé animale et de l'hygiène
Méthodes de transport, maniement propre à chaque espèce
Conception des procédures expérimentales et des projets

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi et d'évaluation des compétences spécifiques relative à l'expérimentation animale niveau praticien

Centre(s) de passage/certification

- Etablissements dont la formation est approuvée par le ministère chargé de l'agriculture en fonction d'avis de la CNEA

Plus d'informations

Statistiques

Entre 40 et 80 certifiés par an et par centre de formation approuvé

Plus de 350 personnes certifiées durant les 5 dernières années par centre de formation approuvé

Autres sources d'information

<http://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques>